

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 9 décembre 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

145, chemin des Cerfs (lot 5 448 128 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- une résidence d'une profondeur de 4.27 mètres alors que l'article 264 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une profondeur minimale de 6 mètres pour un bâtiment principal dans un milieu de vie « M2.2 – Forestier ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 6 décembre 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
dga@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 19 novembre 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

